

C'était un aveu déguisé.

Le 25 juin, deux gardiens conduisaient Eumène à Saint-Lambert. Après d'inutiles allées et venues, le coupable insista pour que l'on creusât dans tel endroit. Le ciboire était là !

Il y eut ce jour à Saint-Lambert une touchante démonstration. Mgr Bruchési fit une éloquente allocution, lut un amende honorable composé pour la circonstance et présida la bénédiction du saint Sacrement.

En égard à son aveu, Eumène ne fut condamné qu'à six ans de pénitencier.

Ce voleur sacrilège, fils d'un sacristain, élevé sur les marches de l'autel, n'avait que 22 ans ; triste exemple du sort que Dieu réserve à ceux qui abusent de ses grâces.

---